

YUGOSLAVIE (KOSOVO)

**L'appareil judiciaire ne
remplit pas son office**

Index AI : EUR 70/07/00

**Embargo : 4 février 2000
(10 h 00 GMT)**

« Du fait du retard pris dans la mise en place d'un système judiciaire efficace, multiethnique, indépendant et impartial au Kosovo, des atteintes aux droits humains, notamment contre les membres des communautés minoritaires, y sont commises dans un climat d'impunité quasi totale », a déploré Amnesty International dans une lettre adressée aux représentants des Nations unies au Kosovo.

L'Organisation constate avec inquiétude que s'impose de plus en plus nettement au sein des communautés du Kosovo le sentiment que la justice n'est pas rendue dans certains tribunaux, où les décisions prononcées semblent être davantage dictées par des considérations

politiques que légales. Des représentants de l'appareil judiciaire ont été victimes de menaces, d'actes d'intimidation et même de violentes attaques. En outre, les lenteurs qui entravent la mise en place d'un système judiciaire efficace se traduisent par des périodes prolongées de détention provisoire.

Amnesty International a salué la récente nomination par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de nouveaux juges, tant professionnels que non juristes, et elle y voit une avancée importante vers le rétablissement d'un système judiciaire efficace. L'Organisation a néanmoins souligné que ces initiatives ne suffiraient pas à remédier aux problèmes que pose

aujourd'hui l'administration de la justice.

Dans un rapport rendu public aujourd'hui (vendredi 4 février 2000), qu'elle a joint à son courrier, Amnesty International exhorte les Nations unies à prendre les mesures suivantes : aligner le système judiciaire ainsi que toutes les lois applicables, y compris celles que l'ONU a instaurées, sur les normes internationales relatives aux droits humains ; nommer des juges et des procureurs internationaux au sein des cinq tribunaux de district et des juridictions supérieures du Kosovo ; et dispenser aux magistrats professionnels une formation sur le droit international humanitaire et les normes internationales relatives aux droits humains. ?

Pour obtenir un exemplaire du rapport, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566.